



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024**

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

Délégués en exercice 12
Délégués présents 11
Délégués votants 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/06/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absent excusé : BERNADON Bernadette

Monsieur Jean-Marc PONCET a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 28/06/2024

2024-08-01 - OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur Claude MAURICE, 1^{er} adjoint, explique qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2024 :

	DÉPENSES	RECETTES
Compte 2183	20,00 €	
Compte 28046		20,00 €
Compte 1641	596,00 €	
Compte 10226		596,00 €
Compte 675	-46.223,00 €	
Compte 775		-46.233,00 €
Compte 21	46.223,00 €	
Compte 024		46.223,00 €
TOTAUX	616,00 €	616,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE les modifications budgétaires exposées dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PONCET



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	11
Délégués votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/06/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absent excusé : BERNADON Bernadette

Monsieur Jean-Marc PONCET a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 28/06/2024

2024-08-02 - OBJET : CONVENTION DE GESTION POUR LE CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL, POUR LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE MULTI-ACCUEIL ET POUR LA MICRO-CRÈCHE « LES LUTINS DES COLLINES »

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la gestion des équipements suivants était jusqu'à présent effectuée par Thonon Agglomération :

- Micro-crèche du Lyaud
- Multi accueil d'Allinges
- Centre de loisirs d'Allinges

A la demande de l'Agglomération, ces équipements vont être rétrocédés aux communes à savoir Allinges pour le multi accueil et le centre de loisirs et Le Lyaud pour la micro-crèche.

Les communes qui reprennent la gestion souhaitent maintenir un réseau intercommunal et proposent aux ex communes des Collines du Léman de conventionner avec elles afin de permettre aux habitants de bénéficier des services de ces équipements.

Les éléments financiers de ces rétrocessions seront étudiés ultérieurement par la CLECT, cependant pour l'avancement du projet il est nécessaire pour les communes de valider les conventions proposées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE de valider le principe de rétrocession de la micro-crèche à la commune du Lyaud et du multi accueil et centre de loisirs à la commune d'Allinges.
- CHARGE le Maire de signer les conventions correspondantes.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PONCET



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	11
Délégués votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/06/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absent excusé : BERNADON Bernadette

Monsieur Jean-Marc PONCET a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 28/06/2024

2024-08-03 - OBJET : CONVENTION POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS DE CANTINE

Madame Julie PRETI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, rappelle que la convention signée avec le Traiteur des Gourmets pour la livraison de repas en liaison froide se termine en juillet 2024.

Une mise en concurrence a été lancée en mai 2024 auprès de 2 autres fournisseurs et la Commission scolaire, une fois les offres dépouillées, a proposé le prestataire « Le Traiteur des Gourmets ».

Un projet de convention a été établi entre les 2 parties pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes pièces à intervenir.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PONCET



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	11
Délégués votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/06/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absent excusé : BERNADON Bernadette

Monsieur Jean-Marc PONCET a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 28/06/2024

2024-08-04 - OBJET : FIXATION DU PRIX DU REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2023/2024 est de 4,80 € et qu'il n'a pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2020. La nouvelle convention qui va être signée avec le Traiteur des Gourmets fait apparaître une augmentation de 35 cts par repas. D'autre part, une présentation est faite sur l'évolution des charges du personnel et celle de l'énergie.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de 50 centimes et de le passer à 5,30 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **FIXE** le prix du repas de cantine à 5,30 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PONCET



Le Maire,
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	11
Délégués votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19/06/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, PRETI Julie, PONCET Jean-Marc, BUFFET Emmanuelle, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absent excusé : BERNADON Bernadette

Monsieur Jean-Marc PONCET a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 28/06/2024

2024-08-05 - OBJET : FIXATION DU PRIX DE L'HEURE DE GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que le prix de l'heure de garderie pour l'année scolaire 2023/2024 est de 2,50 € et qu'il n'a pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2021.

D'autre part, une présentation est faite sur l'évolution des charges du personnel et celle de l'énergie.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de 30 centimes et de le passer à 2,80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 5 voix contre :

- **FIXE** le prix de l'heure de garderie à 2,80 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PONCET



Le Maire,
Pascal GENOUD

